
Projet « Conseiller auprès du Ministère de l'Environnement et des Forêts (MINEF) »

B.P. 7814 Yaoundé
Tél. : ++237 -221.94.57
Fax : ++237 -221.50.48
E-Mail : klaus.mersmann@gtz.de
République du Cameroun

Objet : NOTE DE CONJONCTURE ENVIRONNEMENT 10/2003
élaborée en collaboration avec l'association CRAC

N° 58 octobre 2003

14 journaux ont traité de l'information environnementale en ce mois d'octobre 2003. Il s'agit de Cameroon tribune, Le Démenti, La Nouvelle Expression, L'Indépendant, Dikalo, L'Equatorial, Mutations, La Nouvelle Presse, Aurore Plus, L'Anecdote, L'Info, The Herald, Bubinga et la Voix du Paysan.

Par rapport au mois de septembre, on note une légère baisse de la masse de l'information environnementale et une stabilisation au niveau des titres. Les informations du secteur forestier et du bois sont en première ligne. Les avis d'appel d'offres, et les prises de position sur l'environnement sont en régression. L'hygiène et la salubrité publiques sont presque inexistantes. Le thème de l'eau et l'écotourisme effectuent leur retour.

I – Chronologie de l'information environnementale

A – Les informations du secteur forestier et du bois

- Le 3 octobre, La Nouvelle Expression signale sur 2/5 de sa page 5 que les ex-employés de l'Office National du Développement des Forêts "*broient du noir*" depuis la création de l'Agence Nationale des Forêts.
- Le 3 octobre toujours, Cameroon tribune annonce sur 2/5 de sa page 7, un appui de 160 millions de FCFA de la FAO et du Ministère de l'Environnement et des Forêts, pour le développement des produits forestiers non ligneux.
- Le 6 octobre, Cameroon tribune note sur 1/4 de sa page 6 que les recettes forestières seront mieux sécurisées au cours du prochain exercice.
- Le 10 octobre, Cameroon tribune souligne sur 1/4 de sa page 9 un prochain conclave des ministres africains des forêts à Yaoundé.
- Le 13 octobre, Cameroon tribune indique sur la moitié de sa page 8 que la bonne gouvernance vient du secteur forestier.
- Le 13 octobre encore, Mutations signale sur toute sa page 7 que l'immense et riche patrimoine forestier camerounais fait l'objet d'un pillage sauvage qu'il est question d'arrêter.
- Le 13 octobre toujours, Mutations annonce sur la moitié de sa page 8 que la réglementation forestière camerounaise est reconnue comme avant-gardiste.

- Le 13 octobre également, Mutations souligne sur la moitié de sa page 8 que le Ministère de l'Environnement et des Forêts et la Grande Bretagne ont publié un guide pour éclairer les acteurs du secteur forestier.
- Le 13 octobre aussi, Mutations constate sur 1/3 de sa page 9 que les exploitants forestiers contestent un arrêté du Ministre de l'Environnement et des Forêts réduisant leurs activités.
- Le 13 octobre encore, Mutations note sur 1/4 de sa page 9 que de nombreux opérateurs économiques profitent d'une brèche pour se faire de l'argent dans l'exploitation des forêts communautaires.
- Le 13 octobre également, The Herald annonce de sévères sanctions du Ministre de l'Environnement et des Forêts aux exploitants illégaux du patrimoine forestier national.
- Le 13 octobre toujours, The Herald constate sur la moitié de sa page 8 les efforts du Cameroun dans la gestion durable des ressources forestières.
- Le 13 octobre aussi, The Herald publie sur la moitié de sa page 8 un commentaire sur le guide légal du contrôle des activités forestières.
- Le 13 octobre encore, The Herald note sur la moitié de sa page 9 qu'un sommet se tient à Yaoundé sur les lois forestières en Afrique.
- Le 13 octobre toujours, The Herald souligne sur la moitié de sa page 9 que la volonté politique donne des raisons d'espérer en ce qui concerne la gestion durable des forêts.
- Le 13 octobre encore, Mutations se demande sur 1/4 de sa page 9 "comment opérer dans la jungle de la forêt camerounaise".
- Le 13 octobre enfin, Mutations souligne sur 3/4 de sa page 10 un conclave des Ministres africains des forêts pour la mise en place d'une nouvelle réglementation forestière.
- Le 14 octobre, La Nouvelle Presse note sur 3/4 de sa page 16 que "*le personnel temporaire du programme de sécurisation des recettes forestières s'insurge contre "le traitement inhumain" à lui infligé par la coordinatrice*".
- Le 15 octobre, Dikalo indique sur 2/5 de sa page 8 que les experts en foresterie statuent sur l'amélioration des lois dans ce secteur.
- Le 16 octobre, Mutations souligne sur 1/4 de sa page 11 que la loi forestière au Cameroun sont mal interprétées par les exploitants forestiers.
- Le 16 octobre encore, Cameroon tribune se demande sur 3/4 de sa page 5 pourquoi la loi n'est pas respectée dans le secteur forestier.
- Le 16 octobre également, Cameroon tribune note sur 1/4 de sa page 5 que les lois forestières sont draconiennes mais, ont un impact négligeable.
- Le 16 octobre enfin, Cameroon tribune souligne sur une brève de sa page 5, la tenue de la Conférence des Ministres africains des forêts à Yaoundé.
- Le 17 octobre, La Nouvelle Expression indique sur la moitié de sa page 2 que "*La réunion sur l'application des lois forestières et la gouvernance se déroulent sans véritables débats*".
- Le 17 octobre toujours, Mutations souligne sur 1/4 de sa page 6 que l'Afrique réclame des crédits pour le commerce du bois.
- Le 24 octobre, Mutations note sur 1/3 de sa page 14 que les exploitants forestiers exigent plus de souplesse dans la présélection et les procédures de choix des soumissionnaires.
- Le 30 octobre, L'Indépendant se demande sur 3/5 de sa page 9, s'il est possible d'exploiter la forêt tropicale sans la détruire.

B – Les initiatives en faveur de l'environnement

- Le 8 octobre, Dikalo souligne sur 2/5 de sa page 8 que le Cameroun possède désormais un cadre légal pour le contrôle forestier.
- Le 14 octobre, L'Anecdote signale sur 1/3 de sa page 10 que les Ministres africains en charge des forêts disent non à l'exploitation illégale du patrimoine forestier africain.
- Le 15 octobre, L'Info note sur 1/4 de sa page 10 la tenue d'un atelier à Yaoundé "*pour sauver la forêt communautaire*".

- Le 16 octobre, Mutations note sur la moitié de sa page 11 que l'Afrique veut assainir l'exploitation forestière.
- Le 17 octobre, Cameroon tribune annonce sur 3/4 de sa page 3, de nouvelles armes contre la fraude forestière.
- Le 20 octobre, Dikalo constate sur la moitié de sa page 2 que la lutte contre l'exploitation forestière illégale s'intensifie.
- Le 22 octobre, La Nouvelle Presse signale sur 3/4 de sa page 15, "*une nouvelle aire*" pour la conservation des aires protégées.
- Le 22 octobre aussi, La Nouvelle Presse explique sur 1/4 de sa page 15 les raisons du changement dans la conservation des aires protégées.
- Le 28 octobre, Mutations annonce sur 2/5 de sa page 14 le reboisement de Garoua par le lamido Alim Garga Hayatou.

C – Les atteintes à l'environnement

- Le 1^{er} octobre, Dikalo constate sur toute sa page 4 que les parcs de la ville de Douala sont insalubres.
- Le 30 octobre, L'Equatorial alerte sur toute sa page 9 que l'insalubrité a fait de Bertoua son lit.

E – L'hygiène et la salubrité publiques

- Le 28 octobre, Aurore Plus note sur un filet de sa page 3 que la Société d'hygiène et salubrité du Cameroun affiche un déficit dans la collecte des ordures ménagères.

F – Généralité sur l'environnement

- Le 20 octobre, Dikalo signale sur la moitié de sa page 2 que la sensibilisation des populations est un préalable majeur de la gestion de l'environnement.
- Le 22 octobre, Dikalo indique sur la moitié de sa page 8 que le parc national de Korup est un réservoir de pharmacopée.

G - Les prises de position sur l'environnement

- Le 13 octobre, Tanyi Mbianyor, le Ministre de l'Environnement et des Forêts indique sur la moitié de la page 8 de Cameroon tribune que "*la sous-traitance dans le secteur forestier conduit à des dérives*".
- Le 16 octobre, Henri Djombo, le Ministre des Forêts du Congo indique sur un filet de la page 16 de Mutations que la fraude dans l'exploitation forestière n'épargne pas son pays.
- Le 24 octobre, Roger Nkodo, le Président du syndicat des exploitants forestiers, indique sur 1/4 de la page 14 de Mutations, qu'il va "saisir la Cour suprême" pour que le Ministère de l'Environnement et des Forêts revoie la procédure de présélection et le choix des soumissionnaires, dans l'exploitation forestière.

H — L'aménagement du territoire

1 – L'aménagement des routes

a - La voirie urbaine

- Le 23 octobre, Mutations signale sur 1/4 de sa page 5 que 23 km de route seront réhabilités à Douala.

b- Les routes rurales

- Le 24 octobre, Dikalo souligne sur 1/5 de sa page 2 que l'axe Log-baba-Nyalla est en chantier.

2 - La construction des œuvres

- Le 31 octobre, La Nouvelle Expression indique sur la moitié de sa page 3 que les taxis et les motos seront interdits d'accès sur le pont sur le Wouri, au cours de sa réhabilitation.
- Le 31 octobre également, Dikalo signale sur 1/4 de sa page 3 que la voie de contournement du pont sur le Wouri est "au cœur des supputations".

I – Les avis d'appel d'offres

1. Dans le secteur des routes

- Le 6 octobre, Cameroon tribune accorde 1/4 de sa page 20 à un communiqué du Ministère des Travaux publics portant publication du résultat de l'appel d'offres pour l'exécution des travaux de bitumage de la route Garoua-Gashiga dans la province du Nord.
- Le 7 octobre, Cameroon tribune publie sur la moitié de sa page 21 un avis d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Yaoundé, pour la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation de certaines voiries de la ville de Yaoundé.
- Le 13 octobre, Cameroon tribune publie sur 1/4 de sa page 22, un communiqué du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat portant publication du résultat de l'appel d'offres pour la supervision et le contrôle des travaux d'entretien des voiries prioritaires en terre dans certaines villes secondaires du Cameroun.

2. Dans le domaine forestier

- Le 2 octobre, Cameroon tribune consacre la moitié de sa page 20 à un avis d'appel d'offres du Ministère de l'Environnement et des Forêts portant sur l'étude des produits forestiers et agroforestiers dans les zones d'investissement du Pafra.
- Le 2 octobre aussi, Cameroon tribune publie sur la moitié de sa page 20 un avis d'appel d'offres du Ministère de l'Environnement et des Forêts portant marché de fourniture du matériel informatique et Bureautique au projet d'appui à la foresterie rurale et à l'agroforesterie.

3 - Dans le secteur de l'eau

- Le 3 octobre, Cameroon tribune publie sur toute sa page 23 un avis d'appel d'offres du Ministère des Mines, de l'Eau et de l'Energie, pour la réalisation des travaux de cinq adductions d'eau potable dans la province du Nord-Ouest.
- Le 10 octobre, Cameroon tribune accorde toute sa page 21 à un avis d'appel d'offres national pour l'exécution des travaux de création de neuf points d'eau à usage pastoral dans la province du Nord.

J – Le thème de l'eau

- Le 7 octobre, Aurore Plus souligne sur la moitié de sa page 6, une croisade d'épurement des eaux de la Société nationale des eaux du Cameroun lancée par le Ministère des Mines, de l'Eau et de l'Energie.
- Le 13 octobre, Dikalo signale sur la moitié de sa page 4 l'installation d'un forage en eau potable pour les populations de Boko à Douala 2^e.

- Le 13 octobre aussi, Mutations alerte sur 1/4 de sa page 11 que l'eau est "rare et sale" à Bertoua.

K - Le thème de l'écotourisme

- Le 1^{er} octobre, The Herald indique sur la moitié de sa page 5 que le jardin botanique de Limbé est un Eldorado touristique.
- Le 8 octobre, The Herald signale sur la moitié de sa page 5 un forum pour le développement de l'écotourisme dans la province du Nord-Ouest.

L – Dans la presse spécialisée

- Bubinga dans son édition d'octobre 2003, fait un zoom sur les travaux de la Conférence Ministérielle sur l'Application de la Législation Forestière et la Gouvernance en Afrique (AFLEG), qui s'est tenue à Yaoundé du 13 au 16 octobre. Pour Bubinga, ce conclave avait pour principal objectif, *"d'amener les gouvernements du continent à s'engager à sauvegarder les forêts par la prise des mesures sévères contre l'exploitation abusive"*. Dans ce numéro, Bubinga indique également que le pétrole ne coule pas encore dans le pipeline Tchad-Cameroun, à cause d'une explosion qui a repoussé l'échéance. En page législation, le journal de l'environnement signale qu'un homme qui essayait de vendre un jeune chimpanzé a été condamné à 30 jours d'emprisonnement et à 500 000 FCFA d'amende.
- Dans sa livraison du mois d'octobre, La Voix du Paysan fait un gros plan sur l'utilisation médicinale du Bubinga. A en croire cette publication, non seulement l'écorce de cet arbre soigne de nombreuses maladies, mais bien plus, protège contre le mauvais sort. Dans ce journal, on retrouve aussi des techniques de culture du champignon, ainsi qu'un dossier sur la mondialisation rurale.

II - Le thème du mois : Mobilisation des Ministres africains des forêts pour l'Application de la réglementation forestière et la gouvernance en Afrique

Les Ministres africains des Forêts se sont réunis à Yaoundé du 13 au 16 octobre, dans le cadre des travaux de la 2^e conférence internationale sur la mise en Application de la Législation Forestière et la Gouvernance en Afrique (AFLEG). Ce conclave qui avait pour principal objectif, d'amener les gouvernements du continent à s'engager à la sauvegarde des forêts à travers une nouvelle réglementation forestière, a mobilisé pendant de nombreux jours la presse nationale.

Le 13 octobre, c'est le quotidien privé Mutations qui ouvre le bal en présentant au grand jour, *"le dossier noir de la forêt camerounaise"*. Pour cette publication, *"l'immense et riche patrimoine forestier camerounais a tardé à s'organiser et a fait l'objet d'un pillage sauvage qu'il est question d'arrêter"*. A en croire ce journal, les responsables de ce "massacre" sont *"des multinationales de pillage qui ont largement contribué au retard pris par le Cameroun dans la réglementation du secteur forestier, bloquant toutes les initiatives de lois à l'embryon"*. C'est pour contre carier ces ennemis de la nature que L'Afrique centrale veut assainir son secteur forestier, indiquera Mutations dans sa livraison du 16 octobre. Cette bataille passe par une application stricte des lois en vigueur.

Une assertion confirmée par Dikalo qui affirme dans sa parution du 15 octobre, que les Ministres africains des forêts sont réunis à Yaoundé pour *"rechercher les voies conduisant à l'application des lois forestières"*. Selon ce journal, à l'issue de la concertation, les différents Etats seront mieux outillés pour barrer la voie à l'exploitation illégale des forêts.

De son côté, Cameroon tribune souligne que "*La bonne gouvernance vient de la forêt*". Pour le quotidien gouvernemental, les assises de Yaoundé apporteront "*la transparence et la responsabilité dans l'exploitation forestière en consolidant l'idée de bonne gouvernance dans l'utilisation durable de ces ressources*".

La Nouvelle Expression déplore malheureusement le fait que les travaux de Yaoundé aient été "*laborieux*". Pour ce journal, "*La réunion sur l'application des lois forestières et la gouvernance en Afrique se déroule sans véritables débats. Et dans un certain désordre*". Cependant, malgré quelques problèmes d'organisation observés au cours de cette réunion, La Nouvelle Expression reconnaît que "*l'ensemble des délégués présents à Yaoundé a une foi réelle au projet Afleg. Qui selon eux est une grande opportunité pour développer les stratégies en vue d'une bonne gestion des forêts africaines*".

Une conclusion que le journal Bubinga partage en indiquant que l'Afleg est "*un programme taillé sur mesure*". Cette publication précise tout de même que "*le processus qui permettra la confirmation de l'engagement politique pour une déclaration sur les forêts d'Afrique ne pourra être crédible et efficace que si les Ong et la société civile y participent de façon significative*".

Conclusion

Après une percée fulgurante le mois dernier, les informations du secteur de l'environnement ont effectué une légère halte en ce mois d'octobre, avant un nouveau départ. Malgré la légère baisse observée au niveau de la masse, il faut tout de même noter que pendant plus d'une semaine, l'environnement a mobilisé tous les médias nationaux et internationaux, à la faveur de la tenue à Yaoundé de la 2^e conférence internationale sur la mise en Application de la Législation Forestière et la Gouvernance en Afrique (AFLEG). Espérons que le mois prochain les informations de l'environnement seront une fois encore sous les feux de l'actualité et mobiliseront la presse.